



US MELUN VOILE

Régate 5B intersérie Dériveurs

3 ème étape du Championnat de Seine et Marne 2025



Dimanche 27 Avril dès 10h

Base de loisirs de la Grande Paroisse

Organisé par l' US Melun Voile



U.S. MELUN VOILE

Avis de Course

Régate Inter-série dériveurs

Date : 27 avril 2025

Grade : 5B épreuve comptant pour le championnat de Seine et Marne

Lieu : base de loisirs de La Grande Paroisse – Organisée par US Melun Voile

1. La régate sera régie par :

Les Règles telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2021 /2024**

Les règlements fédéraux

Les règles de classes

2. Publicité :

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F. Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. Admissibilité et Inscriptions :

La régate est ouverte à tous les bateaux de type **IND**.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résident en France doivent présenter au moment de leur inscription **Leur licence F.F. Voile compétition**.

L'autorisation parentale pour les mineurs, et l'autorisation, si besoin, du port de publicité.

Le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier :

De leur appartenance à une Autorité Nationale membre de Word Sailing,

D'un certificat de jauge ou de conformité,

D'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d 1.5 millions d'Euros

Un certificat médical de non-contre-indication la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. Droits payer : néant

5. Programme

Confirmation des inscriptions : **Le 27 avril 2025 à partir de 10 h00**.

Jauge : néant

Signal d'avertissement de la première course : **11h00**

Le jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00

6. Instructions de Course :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le dimanche 27 avril 2025

- seront affiches selon la Prescription Fédérale.

8. Classement :

2 courses devront être validées pour valider la compétition

9. Communication radio :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. Responsabilité :

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

12. Composition du Corps Arbitral

Président du Comité de Course :

13. Informations complémentaires :

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Jean Christophe BOURBON jyce_cbsc@yahoo.fr 06 87 22 57 18

Annexe

*Parcours : de type triangle, arrivée sous le vent,
ordre de passage des marques de parcours*

Parcours normal:

Départ : 1 - 2 - 3 - 1 - 2 – Arrivée

Parcours réduit

Départ : 1- 2 – Arrivée

Couleur de bouées de parcours : Jaune

bouée N° 1

Bouée N° 2

Bouée N° 3

Ligne de départ : Mât du bateau comité arborant le pavillon orange et le côté sous le vent de la marque de parcours sous le vent bouée n°3

Ligne d'Arrivée : Mât du bateau comité arborant le pavillon orange, et le côté au vent d'une bouée bleue

